

SPF 87 - HAUTE VIENNE

6-8 RUE FULTON

ZI NORD JAUNE

87280 LIMOGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

Aux membres de l'association,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'Audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VB

IV. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A la date de signature du présent rapport, nous n'avons pas eu connaissance du rapport de gestion et des documents à caractère financier remis aux membres de l'association pour l'Assemblée Générale.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Départemental.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'Association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit

VB

et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,

Le 18/04/2019

Véronique BRAULT
Commissaire aux Comptes



Exercice : 2018

En Euros	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net 2018	Montant net 2017
Immobilisations incorporelles:	54 845	54 845	0	0
Frais d'établissement	54 845	54 845	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances et acomptes et immobilisations en cours	0		0	0
Immobilisations corporelles:	3 408 513	983 192	2 425 321	1 613 717
Terrains	547 555	0	547 555	539 046
Agencements et aménagements de terrains	64 064	1 805	62 259	0
Constructions	2 398 638	670 651	1 727 987	876 931
Installations techniques, matériel et outillage industriels	157 795	120 925	36 870	16 502
Autres immobilisations corporelles:	231 573	189 811	41 762	52 451
<i>Installations générales, agencements divers</i>	10 545	9 129	1 415	600
<i>Matériel de transport</i>	146 757	130 717	16 040	22 552
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	59 338	37 631	21 707	27 162
<i>Mobilier</i>	14 934	12 333	2 600	2 138
Biens grevés de droit	0	0	0	0
Avances et acomptes et immobilisations en cours	8 888		8 888	128 786
Immobilisations financières:	0	0	0	3 800
Autres titres immobilisés	0		0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres	0	0	0	3 800
I. Actif immobilisé	3 463 358	1 038 037	2 425 321	1 617 517
Total				
Stocks et en cours:	4 658	0	4 658	4 407
Autres approvisionnements	0	0	0	0
Marchandises	4 658	0	4 658	4 407
Créances :	277 177	0	277 177	166 858
Avances et acomptes versés sur commandes	0		0	0
Créances clients et comptes rattachés	42 530	0	42 530	33 994
Autres créances (dont produits à recevoir)	234 648	0	234 648	132 864
Valeurs mobilières de placement et FNS	366 569		366 569	975 185
Disponibilités	107 391		107 391	253 909
Charges constatées d'avance	1 933		1 933	4 137
II. Actif circulant	757 729	0	757 729	1 404 497
TOTAL DE L'ACTIF (I+II)	4 221 087	1 038 037	3 183 050	3 022 014

VB

Bilan

En euros	Année 2018	Année 2017
Fonds propres:	2 180 024	2 333 076
Fonds statutaires sans droit de reprise	473 698	401 249
Projet associatif et réserves	38 408	38 408
Report à nouveau	1 893 419	109 801
Résultat de l'exercice	- 225 500	1 783 617
Autres fonds:	53 000	65 000
Fonds statutaires avec droit de reprise	42 000	48 000
Subventions d'investissements sur bien renouvelable par	0	0
Apports Association Nationale - Fédération	0	0
Ecarts de réévaluation	0	0
Subventions d'investissement sur bien non renouvelables	11 000	17 000
I. Fonds propres	2 233 024	2 398 076
Ecart de combinaison	0	0
II. Ecart de combinaison	0	0
Provisions pour risques	0	0
III. Provisions	0	0
Fonds dédiés sur subventions	425	4 337
Fonds dédiés sur dons et legs	1 042	470
Fonds dédiés sur autres ressources	49 876	34 065
IV. Fonds dédiés	51 343	38 873
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	533 431	146 712
Emprunts et dettes financières diverses SPF	0	0
Emprunts et dettes financières diverses hors SPF	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	157 295	239 298
Dettes fiscales et sociales	146 295	143 641
Dettes sur immobilisations	39 067	42 495
Autres dettes (dont charges à payer)	22 595	12 918
Produits constatés d'avance	0	0
V. Dettes	898 682	585 065
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V)	3 183 050	3 022 014



Compte de résultat

Fédération de la HAUTE VIENNE - FED HP 087 0 00000 000111

Exercice : 2018

En euros	Année 2018	Année 2017
I- Les produits d'activités:		
Vente de marchandises, de services et de publications SPF	9 546	31 710
Subventions d'exploitation hors subventions privées	539 104	614 505
Dons manuels	145 902	156 331
Mécénat, parrainage et autres concours privés	6 398	4 985
Legs	18 400	2 095 790
Participations des destinataires de la solidarité	377 307	452 203
Produits d'initiatives	374 656	334 563
Cotisations statutaires	0	0
Autres produits	206 255	183 235
Reprises sur provisions et transferts de charges	10 621	6 685
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	4 833	11 347
I - Les produits d'activités	1 693 022	3 891 354
II- Les charges d'activités:		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Variations de stock	- 251	- 4 407
Achats de marchandises, matériels et fournitures	237 377	336 665
Autres achats	25 735	30 069
Services extérieurs	161 159	165 045
Autres services extérieurs	269 996	308 407
Impôts, taxes et versements assimilés	26 569	26 938
Salaires et traitements	689 382	696 543
Charges sociales	212 823	213 163
Dotations aux amortissements et aux dépréciations:	95 206	66 424
<i>Sur immobilisations: dotations aux amortissements</i>	95 206	66 424
<i>Sur immobilisations grevées de droit: dotations aux dépréciations</i>	0	0
<i>Sur actif circulant: dotations aux dépréciations</i>	0	0
<i>Pour risques et charges: dotations aux dépréciations</i>	0	0
Cotisations statutaires	64 670	67 965
Autres charges	129 713	191 030
Engagements à réaliser sur ressources affectées	17 303	4 985
II - Les charges d'activités	1 929 685	2 102 828
Résultat Activité	- 236 663	1 788 527
III- Les produits financiers:		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	8 012	10 104
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
III - Les produits financiers	8 012	10 104
IV- Les charges financières:		
Intérêts et charges assimilées	5 599	5 772
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Différences négatives de change	616	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
IV - Les charges financières	6 215	5 772
Résultat Financier	1 797	4 332





Compte de résultat

V- Les produits exceptionnels:		
Produits exceptionnels sur opération de gestion	118	18 693
Produits exceptionnels sur opérations en capital	20 756	6 067
Reprise sur provisions et transferts de charges	6 415	477
V - Les produits exceptionnels	27 289	25 237
VI- Les charges exceptionnelles:		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	17 923	12 397
Charges exceptionnelles sur opération en capital	0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	22 081
VI - Les charges exceptionnelles	17 923	34 478
Résultat Exceptionnel	9 366	- 9 241
5 - Ecart de combinaison :	0	0
5 - Ecart de combinaison	0	0
Résultat Combinaison	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+5)	1 728 323	3 926 695
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	1 953 823	2 143 078
EXCEDENT OU INSUFFISANCE (total des produits - total des charges)	- 225 500	1 783 617
En euros	Année 2018	Année 2017
Bénévolat	1 517 005	1 550 076
Prestations en nature	283 466	351 794
Dons en nature	1 449 329	1 381 390
Données extracomptables - Ressources	3 249 799	3 283 260
Total	3 249 799	3 283 260
Bénévolat	1 517 005	1 550 076
Prestations gratuites	283 466	351 794
Secours en nature	1 449 329	1 381 390
Emplois des contributions volontaires en nature	3 249 799	3 283 260
Total	3 249 799	3 283 260

VB

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
FEDERATION DE HAUTE-VIENNE

Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Montants exprimés en euros

COMPTES
SOCIAUX

03 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**04 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

- 04 Présentation des comptes
- 04 Méthode générale
- 04 Changement de méthode d'évaluation et de présentation
- 04 Durée de l'exercice et date de clôture
- 04 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières
- 06 Méthode d'évaluation et de dépréciation des stocks et des créances
- 06 Subvention d'investissements
- 06 Fonds dédiés : opérations partiellement exécutées à la clôture de l'exercice
- 06 Provisions pour risques et charges
- 06 Indemnités de départ à la retraite (I.D.R.)
- 07 Contributions volontaires en nature (CVN)
- 08 Compte d'emploi des ressources (CER)
- 08 Évènements postérieurs à la clôture

09 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- 09 Rémunérations des dirigeants
- 06 Honoraires des commissaires aux comptes
- 09 Engagements hors bilan
- 09 Engagement pris en matière de retraite
- 09 Crédit-bail

10 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

- 11 Actif
- 11 Passif

11 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- 12 Ventilation par nature des produits d'activités
- 12 Effectif
- 12 Résultat exceptionnel

12 AUTRES INFORMATIONS

- 13 Contributions volontaires en nature

13 COMPTES D'EMPLOI DES RESSOURCES

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Montants exprimés en euros
Exercice clos au 31 décembre 2018

VB

I. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Grâce au legs reçu en 2017, nous avons construit un bâtiment rue Giffard dédié à l'accueil des dons et à leurs valorisations.

Inauguration des nouveaux locaux de St Mathieu.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- ♦ le bilan,
- ♦ le compte de résultat,
- ♦ l'annexe

2.2 METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment les règlements ANC 2014-03 et n°99-01.

Le SPF dispose, pour la production de ses comptes annuels, de son propre plan comptable et de règles de gestion validées par son conseil d'administration applicable à l'ensemble de l'union ; en respect des réglementations en vigueur.

2.3 CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Néant

2.4 DUREE DE L'EXERCICE ET DATE DE CLOTURE

La fédération produit ses comptes annuels sur un exercice de 12 mois courant du 1er janvier au 31 décembre.

2.5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financière sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Durées de vie usuelles des immobilisations incorporelles :

La durée d'amortissement s'évalue au cas par cas.

Durées de vie usuelles des immobilisations corporelles (hors composants des immeubles) :

Libellé	Durée d'amortissement
Installation générale, agencements...	De 10 à 20 ans
Matériel de transport	De 4 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans
Installations techniques	De 5 à 10 ans

Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Le plan d'amortissement peut être modifié en cours de vie de l'immobilisation en cas de dépréciation ou en cas de modification significative de l'utilisation du bien.

Les durées d'amortissement des composants des immeubles sont les suivantes :

Composant	Durée d'amortissement
Structure de l'immeuble	50 ans
Électricité	25 ans
Plomberie	25 ans
Ascenseur	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Menuiseries intérieures	25 ans
Chauffage collectif/individuel	25 ans
Étanchéité (enduit)	20 ans
Ravalement et amélioration	20 ans

Dépréciation des immobilisations :

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non recouvrement.

2.6 METHODES D'EVALUATION ET DE DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES

Les stocks doivent être comptabilisés à leur valeur d'achat figurant sur la facture.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation du stock est éventuellement constatée.

Les créances sont valorisées à leur valeur historique. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution d'une provision si leur recouvrement apparaît compromis.

La fédération inscrit dans son compte de résultat les produits non reçus au 31 décembre mais imputables à l'exercice et dont le montant est certain.

En contrepartie, ces produits donnent lieu à l'enregistrement de créances à l'actif du bilan.

2.7 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Elles s'enregistrent au regard du montant inscrit sur la notification ou convention de subvention.

Pour les subventions d'investissements qui financent l'achat d'un bâtiment, la quote-part de la subvention est reprise au compte de résultat.

« Les dotations aux amortissements » de la subvention s'effectuent de manière globale (50 ans pour un bâtiment).

Cette règle s'applique à partir des comptes 2015 pour les subventions perçues à partir de 2015. Les subventions reçues au cours des exercices précédents et amorties au rythme des dotations aux amortissements ne feront pas l'objet de régularisations.

2.8 FONDS DEDIES : OPERATIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les fonds dédiés qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année N dans le cadre des opérations pour lesquelles ils ont été collectés, sont inscrits en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » afin de constater l'engagement pris par la Fédération de poursuivre les réalisations des dits projets avec comme contrepartie du passif du bilan la rubrique « fonds dédiés ».

De même, les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits du compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

2.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques est constituée pour couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

2.10 INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (I.D.R.)

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionné dans l'annexe ne fait pas l'objet d'enregistrement comptable.

2.11 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La nature des contributions volontaires en nature est la suivante :

- ♦ Dons en nature neuf : alimentation, vêtements, marchandise, produits d'hygiène, jouets....
- ♦ Prestations en nature : places spectacles, affichage publicitaire, activités sportives....
- ♦ Mise à disposition de locaux, personnel, véhicules.
- ♦ Bénévolat.

Dons en nature et prestations gratuites :

- ♦ La collecte de marchandises et de services auprès des personnes morales (entreprise, fondations, associations, collectivités, institutions, État etc.), fait généralement l'objet de documents écrits stipulant notamment la nature des biens ou services, leur quantité et leur prix. Ces informations sont reprises dans les contributions volontaires en nature.

- ♦ Les dons en nature :

Compte-tenu de l'impressionnante collecte de biens et articles collectés par les bénévoles du SPF leur valorisation est essentielle autant que délicate.

Le SPF fait figurer ces informations à deux endroits distincts dans ses comptes annuels :

*Au pied du compte de résultat et du compte d'emploi des ressources quand il s'agit de biens neufs faisant l'objet de justificatifs fournis par des personnes morales. Ces biens seront alors valorisés en euros.

*Dans l'annexe de ses comptes pour ce qui concerne les biens d'occasion. Leur nature pourra être décrite et si l'information est disponible, la quantité pourra être affichée. Ces biens concourent à la solidarité que mettent en œuvre les bénévoles de la fédération pour soutenir les personnes accueillies.

Estimation des dons en nature usagés :

Dons en nature d'occasion	Pièces	Kg
Habillement d'occasion		354 852
Couchages d'occasion	1 213	
Electroménagers d'occasion-Meubles d'occasions	5 858	
Vaisselle d'occasion	470 743	
Education	266 618	
Santé	720	
Jouets d'occasion	192 808	
Loisirs	16 104	

Bénévolat :

L'implication des bénévoles est évaluée à partir du nombre d'heures de bénévolat et valorisée au regard des missions accomplies durant ces heures.

Le temps passé par les bénévoles est recensé au moyen des heures déclarées. Les heures sont valorisées selon un taux horaire moyen de 15,02 € pour 2018.

Les mises à disposition :

Elles concernent des biens mobiliers, immobiliers et la mise à disposition de compétences. Elles sont inscrites dans les contributions volontaires en nature pour le montant de la convention de mise à disposition ou de tout autre justificatif probant.

Les heures consacrées à la tenue des instances statutaires :

Elles ne sont pas valorisées dans les comptes annuels. Etant donné leur importance fondamentale dans la vie et le développement de l'association, elles sont évaluées chaque année dans l'annexe des comptes. Pour 2018, le volume horaire a été évalué à 1 501 heures

2.12 COMPTE D'EMPLOIS DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du Public, figure dans l'annexe des comptes annuels lorsque la fédération fait appel aux dons via son site internet. Il est établi conformément au Règlement du Comité de la réglementation comptable n°2008-12 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2008.

Le taux de prélèvement sur les dons pour financer l'organisation s'élève à 8% conformément à la décision des instances départementales. Le taux de prélèvement maximal admis est de 8%.

2.13 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Néant

III. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

3.1 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les 3 plus hauts cadres dirigeants sont : le secrétaire général, le trésorier et le secrétaire départemental en charge de la vie associative. Les mandats d'élus étant bénévoles, ils ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature.

Les rémunérations cumulées perçues par les élus du comité départemental disposant d'un contrat de travail et salarié à ce titre s'élèvent à 48 839,75 €.

Conformément au Code Général des Impôts, article 242C, les rémunérations des dirigeants (membre du Comité départemental) au titre de leur contrat de travail, qui est indépendant de leur mandat d'administrateur sont les suivantes :

Thierry MAZABRAUD : 48 839,75 €.

3.2 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires d'audit inscrits en charges de l'exercice 2018 s'élèvent à 9 792 €.

3.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

3.3.1 ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE RETRAITE

Méthode retenue :

- ♦ Indemnité prévue par le code du travail
- ♦ Age de départ à la retraite : 62 ans
- ♦ Taux d'actualisation : 0,71 %
- ♦ Taux d'évolution des salaires : 1 %
- ♦ Taux de rotation moyen sur 3 ans

Le montant total des IDR est de 3 752.16 €.

3.3.2 CREDIT-BAIL

Néant

IV. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 ACTIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes

4.2 PASSIF

Se reporter aux tableaux en pages suivantes

V. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1 VENTILATION PAR NATURE DES PRODUITS D'ACTIVITES

Se reporter aux tableaux en page suivante

5.2 EFFECTIF

Le nombre de salariés au 31 décembre 2018 est de 39.

5.3 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel des comptes 2018 - solde des produits exceptionnels (sous classe distincte des produits) et des charges exceptionnelles (classe distincte des charges) - est principalement issu :

♦ Du cumul des catégories suivantes de produits =	27 288.64 €
Produits d'éléments d'actifs cédés	53.52 %
Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat	21.99 %
Autres produits de gestion sur exercices antérieurs	0.43 %

qui représentent à elles trois, 75.94 % des produits exceptionnels

♦ Du cumul des catégories suivantes de charges =	17 923.02 €
Autres charges de gestion concernant des exercices antérieurs	100 %
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	0 %
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0 %

qui représentent à elles trois, 100 % des charges exceptionnelles

VI. AUTRES INFORMATIONS

6.1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La fédération bénéficie de contributions volontaires en nature qui sont présentées en pied de compte de résultat pour un montant de **3 249 799.48** Euros.

Détail des contributions volontaires en nature de la fédération en pied de CER en page suivante.

VII. COMPTE D'EMPLOI DE RESSOURCES (T1)

Méthode de présentation :

Le SPF présente son Compte d'Emploi des Ressources (CER) pour l'exercice 2018 conformément à la publication au journal officiel du 21 décembre 2008 de l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement n°2008-12 du Comité de la réglementation comptable, applicable au 1er janvier 2009.

Le CER se présente en quatre colonnes, deux pour les emplois et deux pour les ressources. Pour chacune :

- ♦ les colonnes numérotées 1 et 2 dans le tableau sont équivalentes aux charges et aux produits du compte de résultat,
- ♦ les colonnes numérotées 3 et 4 dans le tableau font apparaître les montants de ressources collectées auprès du public : côté « ressources » est indiquée la nature des ressources collectées auprès du public et côté « emplois » est indiqué comment ont été affectées ces ressources à chaque ligne d'emploi.

7.1 Les colonnes 1 et 2 du CER qui correspondent au compte de résultat

7.1.1 Colonne 1 : Emplois 2018

7.1.1.1. Missions sociales

Montant 1 357 536 €

La définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 16 janvier 2010 :

« Conformément aux statuts :

« Faisant leur la formule « tout ce qui est humain est nôtre », les adhérents aux présents statuts se regroupent dans un but unique : pratiquer la solidarité. »

Les articles 1/ b et c des statuts de l'Association nationale, des fédérations, des comités locaux et conseils de région du Secours populaire français définissent les missions sociales du Secours populaire français, qu'elles soient réalisées directement ou avec des partenaires en France ou à l'étranger :

« Ils se proposent de soutenir dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.

Ils rassemblent en leur sein des personnes de bonne volonté, enfants, jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer avec elles la solidarité et toutes qualités humaines qui y sont liées.

Ils développent en permanence les structures et l'audience de l'association notamment par la création de comités locaux et de fédérations départementales. »

Les missions sociales se déclinent de la manière suivante :

- ♦ Activités de solidarité liées aux urgences en France et dans le monde
- ♦ Activités de solidarité en France et dans le monde notamment dans les domaines suivants : alimentaire, logement, vestimentaire, santé, hygiène, accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances, accompagnement scolaire, Pères Noël Verts, Journée des Oubliés des Vacances...
- ♦ Le développement des structures et de l'audience du SPF
- ♦ L'animation du réseau : soutien aux réseaux partenaires, accompagnement et soutien au réseau décentralisé SPF pour les comités au sein des entreprises de gaz et d'électricité, gestion des donateurs et collecteurs, accueil et mise en mouvement des bénévoles et formation...

Définition et répartition des coûts directs et indirects

Affectation des charges du compte de résultat aux rubriques du CER :

- ♦ Coûts des missions sociales :
 - Coûts directs : Coûts des dépenses directes de la mission sociale
 - Coûts indirects : Coûts qui n'existeraient pas si la mission sociale disparaissait
- ♦ Coûts de structure et de fonctionnement : principes des clés de répartition.

La fédération s'est prononcée sur la nature des clefs de répartition qu'elle utilisera pour la répartition des coûts de structure et de fonctionnement. Cette répartition est entérinée par la voie de ses instances.

7.1.1.2. Frais de recherche de fonds Montant 70 952 €

7.1.1.2.1. Frais d'appel à la générosité du public Montant 35 271 €

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ recherche et gestion des legs,
- ♦ conception, réalisation et envoi de publipostages,
- ♦ frais du service de gestion du fichier des personnes en relation avec le Secours Populaire Français,
- ♦ campagne du Don'actions.

7.1.1.2.2. Frais de recherche des autres fonds privés Montant 35 680 €

Cette rubrique regroupe notamment les dépenses de :

- ♦ initiatives liées à la campagne du Don'actions,

(VB)

- ♦ frais de recherche de mécénat, partenariats d'entreprises,
- ♦ organisation d'initiatives, braderies.

7.1.1.2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics Montant 0 €

7.1.1.3. Frais de fonctionnement Montant 508 032 €

Cette rubrique regroupe les dépenses de :

- ♦ locaux
- ♦ administration générale
- ♦ communication
- ♦ frais du mensuel du SPF de publications et coût de gestion du site internet.
- ♦ frais de tenue des instances de l'Association,
- ♦ frais de direction générale.

7.1.1.4. Engagements à réaliser sur ressources affectées Montant 17 303 €

Il s'agit du report des fonds affectés collectés sur 2018 et non utilisés sur l'exercice pour les activités de solidarité. Pour le détail des sommes reçues en 2018 et non encore dépensées au 31/12/2018, se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

7.1.2 Colonne 2 : Ressources 2018

7.1.2.1. Produits de la générosité du public Montant 164 302 €

7.1.2.1.1. Dons et legs collectés

- ♦ Dons manuels non affectés Montant 69 104 €
Ces dons représentent les dons non affectés ainsi que les dons reçus dans le cadre de la campagne du Don'actions (campagne pour financer le fonctionnement de l'Association).
- ♦ Dons manuels affectés Montant 76 798 €
Ces dons représentent les dons pour lesquels le donateur s'est prononcé quant à l'utilisation à en faire par l'association : activité, zone géographique
- ♦ Legs et autres libéralités non affectées Montant 18 400 €
Tous les legs, donations ou assurances vies sont administrés par l'association nationale. Conformément aux vœux du testateur, les fonds après règlement du dossier sont remis à la disposition immédiate de la fédération précisément instituée dans le testament, la donation ou l'assurance vie.
- ♦ Legs et autres libéralités affectées Montant 0 €

7.1.2.1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public **Montant 0 €**

Cette rubrique regroupe les produits nets sur cessions de VMP et les autres produits financiers liés à la générosité du public.

7.1.2.2. Autres fonds privés **Montant 758 360 €**

Cette rubrique regroupe les dons d'entreprises et de fondations ainsi que les recettes des initiatives de collecte populaire menées par l'association et la participation des personnes accueillies aux activités du SPF.

7.1.2.3. Subventions et autres concours publics **Montant 545 104 €**

Cette rubrique regroupe les soutiens financiers accordés à l'association par l'état et les établissements publics à tous les échelons.

7.1.2.4. Autres produits **Montant 255 723 €**

Cette rubrique regroupe notamment les ventes, les autres produits financiers, les transferts de charges, les autres produits de gestion courante, les régularisations sur fonds dédiés.

7.1.2.5. Report des ressources non encore utilisées des exercices antérieurs **Montant 4 833€**

Il s'agit de la reprise des sommes reçues au titre des missions et non encore dépensées à la fin de l'exercice précédent (fonds dédiés). Pour le détail se reporter à l'annexe « fonds dédiés » du bilan.

7.2. Les colonnes 3 et 4 du CER qui correspondent au suivi des seules ressources collectées auprès du public

7.2.1. Colonne 4 : suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2018

Dans cette colonne du CER sont détaillées uniquement les ressources collectées auprès du public.

Le Conseil d'Administration de l'Association Nationale a défini la générosité publique :

« Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :

Des dons manuels des personnes physiques, qu'ils soient affectés ou non affectés (liés à des campagnes ou hors campagne),

Des legs, donations et assurances vie, qu'ils soient affectés ou non affectés,

Des produits financiers issus des placements de ces ressources.

Les recettes financières hors générosité publique sont toutes les recettes de l'association à l'exclusion de celles issues de la générosité publique.

Elles se composent principalement à ce jour des dons financiers des personnes morales (entreprises, fondations, associations, collectivités ...) qu'ils soient affectés ou non affectés, du mécénat, des subventions, des participations des destinataires de la solidarité, des produits d'initiatives. »

Le « report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice » est porté à 973 266 € équivalent au T7 du CER du 31/12/2017.

La « variation des fonds dédiés collectés auprès du public » correspond à la différence entre :

	Fonds dédiés totaux (= compte de résultat)	Dont fonds dédiés collectés auprès du public
Report des ressources non encore utilisées des exercices antérieurs (A)	4833	0
Engagements à réaliser sur ressources affectées (B)	17 303	571
Solde pour 2018 (A)-(B)	-12 470	-571

7.2.1. Colonne 3 : affectation par emploi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2018

L'affectation des ressources au financement des emplois est organisée comme suit pour les ressources affectées :

- ♦ Les ressources affectées par les financeurs publics sont affectées conformément aux conventions signées avec eux.
- ♦ Les ressources affectées par le donateur sont affectées conformément aux souhaits de celui-ci.
- ♦ Les autres produits affectés sont affectés en fonction de l'accord conventionnel existant.

L'affectation au financement des emplois des ressources issues de la générosité publique non affectées est établie en fonction d'un ordre de priorité concourant à financer les emplois non couverts par les affectations précédentes. Soit, les fonds collectés auprès du public et non affectés par celui-ci financent :

- ♦ Les Missions sociales
- ♦ Les Frais de recherche de fonds
- ♦ Le Fonctionnement

Principe d'affectation des fonds de la générosité publique au financement des immobilisations :

Au cours de l'année N, 794 792 € provenant de ressources non affectées collectées auprès du public ont été consommés pour financer en partie une acquisition de bâtiments. Ce montant est inscrit au niveau des emplois V « part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public.

Actif - Mouvements des immobilisations

Fédération de la HAUTE VIENNE - FED HP 087 0 00000 000111

Exercice : 2018

En euros	Valeur brute au 01/01/2018	Acquisitions et créations en 2018	Diminutions par cessions ou mises hors service en 2018	Valeur brute au 31/12/2018
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	54 845	0	0	54 845
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles (I)	54 845	0	0	54 845
Immobilisations corporelles (II)				
Terrains	539 046	10 000	1 491	547 555
Agencements et aménagements de terrain	0	64 064	0	64 064
Constructions	1 506 377	920 301	28 040	2 398 638
Installations techniques, matériel et outillage industriel	129 180	28 615	0	157 795
Autres immobilisations corporelles:	226 353	5 219	0	231 573
<i>Installations générales, agencements divers</i>	9 300	1 245	0	10 545
<i>Matériel de transport</i>	146 757	0	0	146 757
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	56 276	3 062	0	59 338
<i>Mobilier</i>	14 021	912	0	14 934
Biens grevés de droit	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	128 786	805 411	925 309	8 888
Immobilisations corporelles (II)	2 529 742	1 833 611	954 840	3 408 513
Immobilisations financières (III)				
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres	3 800	0	3 800	0
Immobilisations financières (III)	3 800	0	3 800	0
TOTAL GENERAL (I+II+III)	2 588 387	1 833 611	958 640	3 463 358



Actif - Mouvements des amortissements

Fédération de la HAUTE VIENNE - FED HP 087 0 00000 000111

Exercice : 2018

En euros	Montant en début d'exercice 2018	Augmentations: dotations de l'exercice 2018	Diminutions: reprises de l'exercice 2018	Montant en fin d'exercice 2018
Frais d'établissement	54 845	0	0	54 845
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Amortissements des immobilisations incorporelles (I)	54 845	0	0	54 845
Agencements et aménagements de terrain	0	1 805	0	1 805
Constructions	629 445	69 245	28 040	670 651
Installations techniques, matériel et outillage industriel	112 677	8 247	0	120 925
Autres immobilisations corporelles:	173 902	15 909	0	189 811
<i>Installations générales, agencements divers</i>	8 700	429	0	9 129
<i>Matériel de transport</i>	124 205	6 512	0	130 717
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	29 113	8 518	0	37 631
<i>Mobilier</i>	11 884	450	0	12 333
Biens grevés de droit	0	0	0	0
Amortissements des immobilisations corporelles (II)	916 025	95 206	28 040	983 192
TOTAL GENERAL (I+II)	970 870	95 206	28 040	1 038 037





Actif - Produits à recevoir

Fédération de la HAUTE VIENNE - FED HP 087 0 00000 000111

Exercice : 2018

En euros	Montant en fin d'exercice au 31/12/2018
Avances et acomptes versés sur commande	0
Créances clients et comptes rattachés / Factures à établir	0
Autres créances:	64 767
<i>Personnel</i>	0
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	0
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	64 767
<i>Autres</i>	0
Produits à recevoir	148 745
TOTAL	213 512

VB

Edité le :



Actif - Créances au 31/12/2018

Fédération de la HAUTE VIENNE - FED HP 087 0 00000 000111

Exercice : 2018

En euros	Année 2018
ACTIF IMMOBILISE	
Avances et acomptes sur immobilisations en cours	8 888
Participations	0
Autres titres immobilisés	0
Prêts	0
ACTIF CIRCULANT	
Avances et acomptes versés sur commandes	0
Créances clients et comptes rattachés	42 530
Autres créances:	234 648
	420
	0
	64 767
	169 461
	1 933
Charges constatées d'avance	
TOTAL	287 999

VB

Edité le :



Actif - Détails des charges constatées d'avance

Fédération de la HAUTE VIENNE - FED HP 087 0 00000 000111

Exercice : 2018

En euros	Année 2018
Exploitation courante	1 933
Données financières	0
Données exceptionnelles	0
TOTAL	1 933

VB

Edité le :



Actif - Mouvements de trésorerie

Fédération de la HAUTE VIENNE - FED HP 087 0 00000 000111

Exercice : 2018

En euros	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Valeurs mobilières de placement	975 185	366 569
<i>Placements divers</i>	14 652	158 587
<i>OPCVM</i>	136	136
Comptes courants	960 398	207 846
Caisses	236 645	98 870
	17 264	8 521
TOTAL	1 229 094	473 960

VB

Edité le :



Actif - Stocks

Fédération de la HAUTE VIENNE - FED HP 087 0 00000 000111

Exercice : 2018

En Euros	Stocks au 01/01/2018	Reprise de stocks au 31/12/2018	Nouveaux stocks au 31/12/2018	Stocks au 31/12/2018
Stocks des autres approvisionnements	0	0	0	0
Stocks des marchandises	4 407	4 407	4 658	4 658
TOTAL	4 407	4 407	4 658	4 658

VB



Passif - Détails des charges à payer

Fédération de la HAUTE VIENNE - FED HP 087 0 00000 000111

Exercice : 2018

En euros	Montants au 31/12/2018
Intérêts courus sur emprunts	0
Avances et acomptes reçus sur commande	0
Fournisseurs - Factures non parvenues	0
Dettes fiscales et sociales (dont congés à payer):	46 184
<i>Personnel</i>	37 227
<i>Sécurité sociale et organismes sociaux</i>	8 957
Dettes sur immobilisations / Factures non parvenues	0
Charges à payer	22 578
Créditeurs divers	0
TOTAL	68 762

VB

Edité le :



Passif - Emprunts et Dettes financières

Fédération de la HAUTE VIENNE - FED HP 087 0 00000 000111

Exercice : 2018

En euros	Capital restant dû au 01/01/2018	Remboursement au cours de l'année	Nouvel emprunt au cours de l'année	Capital restant dû au 31/12/2018
Emprunts auprès des établissements de crédit: <i>Emprunts</i>	146 712	113 281	500 000	533 431
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	146 712	113 281	500 000	533 431
Emprunts auprès de structures SPF	0	0	0	0
TOTAL	146 712	113 281	500 000	533 431

En euros	Capital restant dû au 01/01/2018	Capital restant dû au 31/12/2018
Compte courant au passif	0	0
Dépôts et cautionnements reçus	0	0
TOTAL	0	0



Passif - Variations des fonds dédiés

Fédération de la HAUTE VIENNE - FED HP 087 0 00000 000111

Exercice : 2018

En euros	Etats des fonds disponibles au 01/01/2018	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Etats des fonds disponibles au 31/12/2018
Variations des fonds dédiés sur subventions	4 337	3 912	0	425
Variations des fonds dédiés sur dons et legs	470	1	572	1 042
Variations des fonds dédiés sur autres ressources	34 065	920	16 731	49 876
TOTAL	38 873	4 833	17 303	51 343





Passif-Etat des dettes au 31-12-2018

Fédération de la HAUTE VIENNE - FED HP 087 0 00000 000111

Exercice : 2018

En Euros	Montants au 31/12/2018
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit:	533 431
Emprunts	533 431
Intérêts courus sur emprunts	0
Dettes financières	0
Emprunts auprès des structures SPF	0
Avances et acomptes reçus sur commandes	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	157 295
Dettes fiscales et sociales:	146 295
Personnel	88 669
Sécurité sociale et organismes sociaux	52 741
Etats et autres collectivités publiques	4 884
Dettes sur immobilisations	39 067
Autres dettes	22 595
Produits constatés d'avance	0
TOTAL	898 682



Edité le :



Compte de résultat – Evolution des produits d'activités inscrits au compte de résultat

Fédération de la HAUTE VIENNE - FED HP 087 0 00000 000111

Exercice : 2018

En euros	exercice 2018	Exercice 2017	Evolution en %
Ventes de marchandises, de services et publications SPF	9 546	31 710	-70%
Subventions d'exploitation hors subventions privées	539 104	614 505	-12%
Dons manuels	145 902	156 331	-7%
Mécénat, parrainage et autres concours privés	6 398	4 985	28%
Legs	18 400	2 095 790	-99%
Participations des destinataires de la solidarité	377 307	452 203	-17%
Produits d'initiatives	374 656	334 563	12%
Cotisations statutaires	0	0	0%
Autres produits	206 255	183 235	13%
Reprises sur provision et transferts de charges	10 621	6 685	59%
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	4 833	11 347	-57%
TOTAL	1 693 022	3 891 354	-56%



EMPLOIS	Emplois (=compte de résultat)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées en 2018	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2018 (= compte de résultat)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2018
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		973 266,00
1. Missions Sociales	1 357 536	342 205	Produits de la générosité du public	164 302	164 302
1.1. Réalisées en France	1 324 492	331 155	1.1. Dons et legs collectés	164 302	164 302
			Dons manuels non affectés	69 104	69 104
			Dons manuels affectés	76 798	76 798
			Legs et autres libéralités non affectées	18 400	18 400
			Legs et autres libéralités affectées	0	0
1.2. Réalisées à l'étranger	33 045	11 050	Autres produits liés à l'appel de la générosité du public	0	0
2. Frais de Recherche de fonds	70 952	0	Autres fonds privés	758 360	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	35 271	0			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	35 680	0	Subventions et autres concours publics	545 104	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0	0			
3. Frais de fonctionnement & autres charges	508 032	0	Autres produits	255 723	
Total :		342 205			
I - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	1 936 520		Total des Ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	1 723 490	
II - Dotations aux provisions	0		II - Reprise de provision	0	
III - Engagement à réaliser sur Ressources affectées	17 303		III - Report des ressources non encore utilisées des exercices antérieurs	4 833	
IV - Excédent de ressources de l'exercice	0		IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		- 571
Total général :	1 953 823		V - Insuffisance de ressources de l'exercice	225 500	
V - Part des acquisitions d'immobilisation brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		794 792	VI -	1 953 823	163 731
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la 1ère application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0	Total général :		
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		1 136 997	VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		1 136 997
Total :			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		0
Missions sociales	2 711 492		Bénévolat	1 517 005	
Frais de recherche de fonds	65 967		Prestations en nature	283 466	
Frais de fonctionnement at autres charges	472 340		Dons en nature	1 449 329	
Total :	3 249 799		Total :	3 249 799	